



1



DÈS QUE POSSIBLE

-> Dans le cas d'une location, informez le bailleur ou la copropriété de votre départ.



2



PRÉPAREZ VOTRE DÉMÉNAGEMENT : - 90 JOURS

-> Demandez à la Mairie une autorisation de stationnement.
-> Vérifiez les jours de congés autorisés.

Pour obtenir différents devis de professionnels, contactez gratuitement nos concierges au

09 87 67 93 76*

3

VOS CONTRATS : - 15 JOURS

-> Souscrivez à vos nouveaux contrats.



ÉNERGIE



INTERNET
& MOBILE



ASSURANCE
MAISON

Nos concierges vous accompagnent gratuitement dans vos démarches au

09 87 67 93 76*

4



VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : - 7 JOURS

-> Demandez la réexpédition de votre courrier sur le site de la Poste.
-> Officialisez votre changement de domiciliation auprès des différentes administrations :



BANQUES



ASSURANCE
SANTÉ



IMPÔTS

5



LE JOUR DU DÉMÉNAGEMENT

-> Faites votre état des lieux d'entrée.
-> Résiliez vos contrats électricité-gaz, Internet-mobile.



6



J + 1 MOIS AU MAXIMUM

-> Changez l'adresse de votre carte grise.
-> Inscrivez-vous sur les listes électorales.
-> Choisissez un nouveau médecin traitant.



*Numéro non surtaxé ;

l-v : 8h-21h, sam : 8h30-18h30, dim 9h-13h

Service de conciergerie proposé
en partenariat avec le comparateur

 **Selectra**